

**Réunion du Conseil Municipal
Vendredi 13 novembre 2015**

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, Mme Anne-Marie MARY, Mme Valérie BARANGER, M. Maurice BAUDRY, M. Christian BONNEAU, M. Jacques BOZEC, Mme Ingrid BURGAUD, Mme Marie-Cécile CLISSON, Mme Béatrice DUPUY, Mme Marie-Pierre MICHAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Bruno GALVAN qui a donné pouvoir à Mme Valérie BARANGER ; M. Christian CLOUTOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent SOULARD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Béatrice DUPUY.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion du 13 octobre, il est adopté.

Décisions modificatives budget général

M. SOULARD, Adjoint aux finances, expose qu'il convient d'inscrire une dépense supplémentaire de 5.000 € (prélevée sur la dotation nationale de péréquation) pour compléter le chapitre 014 "Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)" qui avait été sous-estimé lors du vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative sus-indiquée.

Décisions modificatives budget SPIC Camping Municipal de la Court

M. SOULARD explique qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre "charges du personnel", les emplois saisonniers, les heures supplémentaires n'ayant pas été suffisamment estimés lors de l'élaboration du budget, et le versement des indemnités de précarité n'ayant pas été prévu.

La somme nécessaire, 25.000 €, est "prélevée" sur différents articles dont les crédits avaient été surestimés lors de l'élaboration du budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative pour le budget du SPIC Camping Municipal de la Court telle que présentée.

Indemnité de Conseil allouée au nouveau Receveur de la Commune

Mme le Maire rappelle que la Trésorière Mme BILLÉ a quitté l'Île de Noirmoutier cet été. Elle est remplacée, depuis le mois de septembre, par Mme DEMANET, qui sollicite l'attribution de l'indemnité de conseil. Mme le Maire l'a rencontrée dernièrement.

Conformément aux textes en vigueur, il est nécessaire de délibérer pour lui attribuer une indemnité de conseil, et le Conseil doit en fixer le taux (en 2014, le nouveau Conseil avait fixé le taux à 100 %).

Cette indemnité est versée lorsque le receveur de la Commune fournit des prestations « facultatives » dans les domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, ou encore les analyses budgétaires, financières.

Mme le Maire ajoute que la mise en œuvre de la dématérialisation a engendré plus de contacts avec la Trésorerie (examen des mandats aléatoire, rejets).

Régulièrement, le Comptable du Trésor produit l'analyse financière de la Commune. L'ancienne trésorière nous avait largement accompagnés pour la constitution du SPIC Camping Municipal de la Court.

La discussion s'engage.

Mme BURGAUD indique que ces tâches font partie de son travail... cette indemnité est donc une prime...

M. BONNEAU relève que si toutes les Communes votaient contre, la Trésorerie effectuerait tout de même le travail... Mme le Maire indique que les Maires craignent justement que ces prestations ne soient plus réalisées.

Mme DUPUY ajoute que cette indemnité est versée par chaque Commune (réponse oui) alors que l'Etat nous contraint à économiser...

Après divers commentaires, Mme le Maire explique le mode de calcul, précise que le montant de cette indemnité, pour l'année 2015, s'élève à la somme de 650,39 €

Le montant concernant Mme DEMANET (gestion de 120 jours) correspond à 216,80 €

Elle propose au Conseil de voter pour l'attribution de cette indemnité, au taux de 100 %.

Mme BURGAUD, Mme DUPUY, Mme MARY, Mme MICHAUD votent contre ;

M. BONNEAU, Mme BARANGER, (M. GALVAN), Mme CLISSON s'abstiennent.

Les autres conseillers acceptent la proposition de Mme le Maire.

M. BOZEC suggère que si nous ne sommes pas satisfaits des missions du Receveur de la Commune (après expérience), nous pourrions revoir l'indemnité l'année prochaine...

Personnel Communal : avancement de grade

M. DANO, Adjoint au Personnel, rappelle que les agents sont amenés à évoluer au cours de leur carrière, principalement de 2 façons : l'avancement d'échelon, et le changement de grade -qui intervient après examen professionnel/concours ou selon des conditions statutaires-.

Un agent "adjoint administratif de 1^{ère} classe" remplit les conditions statutaires pour passer au grade supérieur. Il a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable.

M. DANO, propose, à compter du 1^{er} décembre, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, et simultanément, de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Renouvellement convention "prestation paie" avec le Centre de Gestion

Mme le Maire informe que la convention "prestation paie" qui lie la Commune, depuis plus de 20 ans, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, arrive à son terme le 31 décembre prochain.

Le Centre de Gestion propose de reconduire cette convention, pour une durée de 4 ans.

Mme le Maire indique que le coût de cette prestation s'élève à 2.350 €/an, soit un coût total de 5,60 € par bulletin de salaire.

M. DANO ajoute que le Centre de Gestion ne réalise pas que les bulletins de paie, il y a aussi toutes les déclarations (URSSAF, CNRACL, CNFPT), les contrats (mutuelles, prévoyances).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention "prestation paie" avec le Centre de Gestion.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

(dossier remis aux conseillers)

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 15 décembre 2014 a prescrit l'élaboration d'un P.L.U. dont le PADD est partie intégrante.

Après appel d'offres, un cabinet a été retenu pour conduire l'élaboration de ce PLU.

Après diagnostic, un projet de PADD a été constitué.

Différentes réunions de travail et tables rondes ont eu lieu. Puis le 18 septembre, le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées. Il a également fait l'objet d'une présentation à la population le 16 octobre. Un numéro spécial "Guérin'Info" a été consacré à l'élaboration du PLU en septembre, avec publication sur le site internet de la Commune.

Mme le Maire précise que ce PADD n'est pas opposable, il s'agit seulement de grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme, en conformité bien entendu avec les autres règlements qui s'imposent au PLU, dont le SCOT et le PPRL.

Mme le Maire expose les 4 orientations retenues :

1- Préserver et valoriser les richesses naturelles, patrimoniales et paysagères ; (Natura 2000, les Znieff) ; il s'agit de plus, de repérer des biens patrimoniaux qui méritent une préservation.

M. BOZEC demande la conséquence de l'identification (préservation) ; réponse le permis de démolir.
M. BOZEC questionne : est-ce raisonnable de "conserver" (matériaux, esthétique) ? Mme le Maire confirme et cite l'exemple des Moulins de la Commune.

2- Garantir le développement communal par l'accueil d'une population diversifiée dans le respect de la capacité d'accueil du territoire : il faut gérer la consommation d'espaces et mettre en place un rythme régulier de construction de logements : 25 logements à l'hectare au sein et à proximité immédiate du bourg, et, de 15 à 20 logements à l'hectare en périphérie. C'est une moindre contrainte puisque nous avons des petites superficies.

M. BOZEC, déclare qu'aujourd'hui dans le cadre du Plan d'Occupation du Sol, 2 contraintes existent : l'emprise au sol et la surface habitable par rapport à une superficie minimum du terrain.

Le PLU ne peut pas poser ces contraintes : donc la Commune n'aura plus de maîtrise sur ces règles.

Mme le Maire fait référence à la loi ALUR ; c'est dans le règlement qu'il faudra réfléchir à écrire certaines contraintes, et ainsi juguler la densité.

Les secteurs destinés à accueillir du logement sont actuellement situés rue de l'Anglée et le lieu-dit les Vignes Froides. La Commune a la volonté d'améliorer l'offre en petits logements locatifs sociaux : la résidence Pagot (rue de l'Anglée), le site de Bon Secours (12 + 31 lits EPHAD) et un lot au Both sont destinés à ces besoins. Le projet des Vignes Froides s'ouvrira à de la mixité d'accès.

Mme le Maire parle aussi des équipements scolaires à préserver pour maintenir les activités périscolaires, sportives, culturelles.

Enfin, l'accès aux nouvelles technologies est prioritaire.

M. BOZEC apporte les informations suivantes sur le très haut débit : la 2^{ème} phase débute ; un jury s'est réuni lundi dernier pour le choix d'un opérateur ;

Les études (schémas numériques) seront réalisées en 2016, pour des travaux en 2017, sur une période de 3 ans, (la fibre optique sera alors disponible pour les entreprises).

Les agglomérations les plus importantes seront raccordées après 2020, pour l'île de Noirmoutier, cela n'interviendra qu'en 2025...

Mme le Maire ajoute que cela fait partie de notre qualité de vie aujourd'hui.

Mme le Maire commente le tableau de la page 15 du PADD. La consommation d'espace sur 2017-2027 (projection sur 10 ans) est estimée à 5,92 hectares pour l'habitat (soit 20 logements par an).

Elle précise que tous ces documents devront être en conformité avec le SCOT et confirme la volonté de maintenir la population, voire de rattraper le nombre d'habitants des années passées.

3- Conforter les atouts économiques : les commerces de proximité sont à préserver ; le périmètre de la zone artisanale des Mandeliers devrait être étendu ; 3 exploitations agricoles (25 hectares) ; seulement 5,24 hectares de consommés par les activités économiques entre 2001 et 2013 ; ces activités sont d'autant plus à préserver car liées aux emplois sur l'Ile.

Il faut poursuivre la vocation touristique du territoire : les dunes de la Tresson, le bois des Eloux, le patrimoine bâti littoral, et le Port du Bonhomme sont autant d'atouts qui retiennent l'attention et sont inscrits en caractéristiques spécifiques. Pour le Port du Bonhomme, il faut préserver la vie de ce site, tous les professionnels ont été rencontrés, des solutions leur ont été proposées. Les hébergements touristiques sont suffisants, il faut maintenant veiller à ne pas augmenter la capacité d'accueil de l'hôtellerie de plein air. Il faut confirmer la vocation conchylicole de la Nouvelle Brille (préserver le foncier avec des zonages et permettre à ceux qui exercent de continuer) en affichant une qualité des eaux irréprochable ; il est important de prévenir le mitage des marais (caravane, tente) pour éviter tout risque de pollution.

4- Gérer durablement le territoire : il est nécessaire d'organiser le développement pour minimiser l'exposition aux risques (prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Littoraux dans l'écriture des zones à construire).

La gestion des déchets est de compétence communautaire, un projet d'extension de la déchetterie sur environ 10.000 m² doit permettre d'intensifier les différents tris, mais également de stocker les algues qui s'échouent depuis plusieurs années sur les plages.

Il faut également améliorer les liaisons douces - pistes cyclables notamment, sentiers pédestres – et se préoccuper du stationnement, surtout en période estivale.

Mme CLISSON déclare qu'il faut d'abord tenir compte de la population vieillissante, et des problèmes de mobilité des habitants permanents de la Commune.

Mme le Maire termine son exposé en précisant que le prochain objectif est de sortir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le PLU quant à lui verra le jour début 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte que le débat du PADD s'est déroulé au cours de cette séance du 13 novembre 2015.

Périmètre de l'EPCI arrêté par le Préfet

Mme le Maire rappelle les débats et les décisions prises par le Conseil lors de la dernière réunion (le 13 octobre).

Le Préfet de la Vendée a décidé de "fiancer" la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier avec celle du Pays du Gois. (Il a donc retenu notre dernier choix).

Bien entendu des échanges entre ces 2 communautés vont avoir lieu prochainement.

Mme le Maire ajoute qu'après présentation des périmètres, si la Commission Départementale de Coopération Intercommunale apportait d'autres propositions pertinentes, le Préfet pourrait être amené à définir les périmètres différemment.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le périmètre de l'EPCI arrêté par le Préfet de la Vendée et attend les concertations qui doivent avoir lieu pour donner un avis.

Compte rendu Commission Culture

Mme MARY, Adjointe à la Commission "Culture-Association-Animations-Communication" propose de modifier le règlement établi pour l'utilisation et la location de la salle La Salicorne. Mme le Maire rappelle qu'il a été conçu l'année dernière et a besoin d'être revu et modifié après mise en pratique.

Mme CLISSON demande qui est chargé de vérifier le fonctionnement du matériel ; Mme le Maire rappelle qu'un état des lieux est établi à la remise des clefs et après la manifestation.

M. BONNEAU demande si dans les autres communes, les salles sont mises à disposition des associations gratuitement. Il lui est répondu par l'affirmative pour les associations à but non lucratif.

Mme MARY précise que des tarifs ont été ajoutés : sonorisation et podium. Seul le vidéo-projecteur n'est pas inclus dans les offres de location de matériel de La Salicorne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement d'utilisation et la location de la salle La Salicorne, tel que présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location conformément au document présenté.

La commission propose de remettre en application une prestation assurée par la Commune il y a quelques années (et qui avait été mise en veille), le prêt de tables et chaises.

Les tarifs seraient les suivants :

- 3 € la table (pliante grise) ;
- 5 € le lot de 10 chaises (pliante en fer) ;

Et une caution de 100 €

M. BONNEAU incite à la prudence ; c'est chronophage pour les agents.

Mme le Maire précise que les particuliers loueurs prendront le matériel aux ateliers communaux et le rapporteront aux ateliers.

Le Conseil Municipal, sauf M. BONNEAU qui s'abstient, accepte de louer les tables et chaises (ancien mobilier de la salle des fêtes) selon les prix proposés.

Puis Mme MARY fait lecture des dates des animations et manifestations diverses qui vont avoir lieu en décembre.

La date de cérémonie des vœux du Maire est modifiée, elle aura lieu le mercredi 13 janvier 2016.

La Commission a accepté de renouveler la convention de "promotion du Musée des Traditions de l'Ile" avec Vendée Expansion (fiches d'information situées sur 1550 sites en Vendée). Le coût s'élèvera à 1.590 € pour 2016.

Les fiches pédagogiques destinées aux écoles ainsi que le questionnaire "Monsieur Patate" à l'intention des collégiens seront revus, modifiés et étoffés.

Un nouveau dépliant du Musée sera édité en 2016.

Par ailleurs, la Fondation du Patrimoine sollicite, de nouveau, la Commune pour la compter parmi ses adhérents.

La Commune a adhéré pendant quelques années mais plus depuis 2013.

La Commission propose de reconduire cette adhésion (nous aurons peut-être besoin de la Fondation dans un avenir proche).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion à la Fondation du Patrimoine de la Vendée, à hauteur de 100 € an à compter de cette année 2015.

En ce qui concerne le bulletin communal, après consultations, il sera réalisé par Daddy Production ; le nombre de tirages et le grammage du papier ont été réduits pour en diminuer le coût.

Mme le Maire précise que le site internet de la Commune, obsolète, va être, après consultations, rénové par GraffOcéan pour la somme de 4.000 €

L'animation "chants corses" (que nous avons déjà eue en 2012) représenterait un coût de 2.300 €

Mme MARY reprendra contact avec la responsable en janvier, pour savoir si elle a trouvé d'autres contrats dans la Région afin de diminuer leur coût de voyage.

Mme ARNOUX (ARIA) propose un concert dont le coût s'élève à 2.500 €

Pour 2016, seul le concert du 14 avril de l'Orchestre de Vendée est actuellement programmé.

Compte rendu commission "Vie sociale – Vie scolaire"

Mme POUPELARD, Adjointe à la Commission, commente le compte rendu de la réunion :

La réflexion sur la mise en place d'une épicerie sociale a commencé il y a 4/5 ans ; elle verra enfin le jour au 1^{er} semestre 2016 (près de Grain de Sel) avec une ouverture 1 jour par semaine. Trois parties sont concernées : la Banque Alimentaire, les communes de Noirmoutier et La Guérinière. Les bénéficiaires, résidant dans ces deux communes, devront compléter un dossier pour accéder à l'épicerie sociale.

Quant aux jardins familiaux, des terrains ont été repérés ; il faudra vérifier si la présence d'eau nous permettrait de creuser un puits ; une information (site de la Commune, bulletin, presse) sera faite à la population afin de savoir si des personnes sont intéressées.

M. BOZEC évoque les jardins familiaux de Notre-Dame de Monts (qu'il a vus).

Mme POUPELARD fait savoir que 21 élèves sont inscrits à l'aide aux devoirs ; elle sera mise en place 2 fois par semaine (2 groupes à chaque fois). Une réunion est programmée le 23 novembre prochain, avec les parents, les enseignants, et les 7 bénévoles que Mme POUPELARD remercie pour leur implication.

Informations diverses

Les conclusions et avis du commissaire-enquêteur (reçus en mairie vendredi dernier 6 novembre) suite à l'enquête publique sur le PPRL ont été transmis par mail aux conseillers.

Les conclusions du commissaire-enquêteur sont très sévères à l'encontre des Élus de l'île de Noirmoutier. Mme le Maire fait part du courrier adressé par les 4 Maires de l'île au Préfet à ce sujet.

Les permanences des bureaux de vote des 6 décembre et 13 décembre pour les élections régionales sont examinées par les conseillers.